



Madame NUNES Francine  
22bis, rue du Château d'Eau  
16560 AUSSAC-VADALLE

Aussac-Vadalle, le 06 juin 2023

**Objet :** Révision de votre loyer au 8 décembre 2023  
Lettre recommandée avec AR 1A 194 647 9715 9

Madame,

Je vous informe que le Conseil Municipal par délibération n° 2013-19-3 du 21 mai 2013, a décidé de réviser les loyers tous les 3 ans à la date d'anniversaire de l'entrée du locataire.

Par conséquent, je vous informe que votre loyer à compter du 8 décembre 2023 sera révisé selon l'indice de référence en vigueur (selon l'INSEE).

Je reste à votre entière disposition pour de plus amples renseignements.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Adjointe au Maire,  
Régine LIOT

